

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 139 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture au 77 boulevard de Montmorency (16^e) – Convention d'occupation d'un terrain, propriété de SNCF réseau et en gestion Ville de Paris, avec l'association « Horizon Verdure 16^e Sud ».

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention de transfert de gestion entre la Ville de Paris et SNCF réseau pour le tronçon de la petite ceinture ferroviaire de Paris situé le long des boulevards Beauséjour, de Montmorency et Suchet, Paris 16^e, adoptée au Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain situé sur la Petite Ceinture au 77 boulevard de Montmorency (16^e) avec l'association « Horizon Verdure 16^e Sud » ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Horizon Verdure 16^e Sud », dont le siège social est situé au 23 Boulevard Murat Paris 16^e, la convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de 40 m² située sur la Petite Ceinture au 77 boulevard de Montmorency (16^e), pour un usage de jardin partagé.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition est estimée à un montant annuel de 1 360 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO